

HONORAIRES DE NEGOCIATION IMMOBILIERE

Prix de vente		Taux
Inférieur ou égal à 49 999 euros		10%
De 50 000 euros	à 100 000 euros	9%
De 100 001 euros	à 150 000 euros	8%
De 150 001 euros	à 200 000 euros	7%
De 200 001 euros	à 250 000 euros	6%
De 250 001 euros	à 350 001 euros	5%
Supérieur à 350 000 euros		4%

Arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs
par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.